AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT (AAOIO) N° DNCMP/182/F/2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES ECRANS DE TELEAFFICHAGE DE VOLS A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BUJUMBURA

: 08 / 05 /2017 Date de publication Date d'ouverture des offres : 27 / 06 /2017 Type de marché : Marché ouvert

Type de marché

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres National ouvert pour la fourniture, l'installation et la mise en service des écrans de téléaffichage des vols à l'aéroport international de Bujumbura dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi exercice 2017.

Spécifications du marché

- 3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- 4. Les fournitures et les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
- 5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de nonante (90) jours calendaires.

Conditions de participation

- 6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.



Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à l'adresse indiquée au point 19 pendant les heures de services. Il peut être obtenu moyennant le paiement de cent mille francs burundais (BIF 100 000) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Présentation de l'offre

- 9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de huit cent mille francs burundais (BIF 800 000) sous la forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.
- 10. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée au point 19 ci-dessous au plus tard le 24. /.0.6... /2017. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matière

Validité des offres

- 11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires types inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et les formats doivent être strictement respectés.
- 12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Visite des lieux

13. Une visite guidée des lieux est fixée au .2.6./..2017 à 9 heures 30 min locale et le rassemblement se fera devant le bloc administratif de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi.

Date limite de dépôt des offres

- 14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 1/66 / 2017 à 10 heures.
- 15. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél: +257 22223797/ +25722223707; Fax:+257 22223428; **E-mail:** aacb@aacb.bi, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page,



au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14 de l'Avis d'Appel d'Offres.

16. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

- 17. L'ouverture des offres aura lieu le 24...6/2017 à 10 heures 30 min.
- 18. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.
- 19. Les exigences en matière de qualification sont:

a) Pour l'offre technique

- 1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
- 2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
- 3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4 ;
- 4. Une référence technique du soumissionnaire dans le domaine des systèmes de téléaffichage de vols (le procès verbal de réception);
- 5. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité;
- 6. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
- 7. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus trois (3) mois;
- 8. L'adresse complète suivant le modèle en annexe 5 ;
- 9. Le certificat d'immatriculation fiscale;
- 10. Les prospectus techniques en originaux pour les écrans à fournir et la documentation complète pour le logiciel de gestion des publicités;
- 11. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 9;
- 12. L'attestation du fabricant autorisant la vente de son produit (Eviter de produire une attestation d'un concessionnaire) suivant le modèle en annexe 8 ;
- 13. La garantie de soumission suivant le modèle en annexe 6;
- 14. Les spécifications techniques.

b) Pour l'offre financière

- 1. L'acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 1;
- 2. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 2;



- 3. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 7;
- 4. Le délai d'exécution.

NB: L'absence ou la non conformité d'un de ces documents ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Adresse

20. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi Aéroport International de Bujumbura B.P 694 Bujumbura- Burundi

Tél: +257 22 22 37 97/+257 22 22 37 07

E-mail: aacb@aacb.bi

A A O N° DNCMP/ 18h/F/ 2017

« Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en service des écrans de téléaffichage de vols à l'aéroport international de Bujumbura».

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI

Emmanuel HABIMAN

On Générale de l'Autor